

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 312-25

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenu le 12 mai 2025, le conseil de la Municipalité d'Adstock a adopté le Règlement décrétant une dépense de 1 413 731 \$ et un emprunt de 1 413 731 \$ pour des travaux d'infrastructures.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ledit règlement, en date du 16 juillet 2025. Ce règlement entre en vigueur à cette date conformément à la loi.

Donné à Adstock, ce 17 juillet 2025.

Le directeur général et greffier-trésorier,

(signé)

Jérôme Grondin